

## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 4 avril 2017 à 20 h à la salle municipale située au 960, 4<sup>e</sup> Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Sont présents :            M.M. Christian Baril            maire  
                                 Daniel Demers            conseiller siège #1  
                                 M<sup>me</sup> Andréanne Auger        conseillère siège #4  
                                 M. René Caron            conseiller siège #5  
                                 M<sup>me</sup> Claudette Fournier      conseillère siège #6

Sont absents :            M<sup>me</sup> Lorraine Séguin        conseillère siège #2  
                                 M. Robert Gendron        conseiller siège #3

Les membres présents forment le quorum.

Assistent également à cette séance : M<sup>mes</sup> France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière et Marie-Hélène Arseneau, commis de bureau.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M<sup>me</sup> France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire. M. Christian Baril souhaite la bienvenue à tous.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

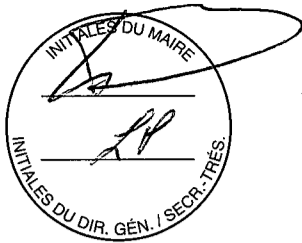
Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.  
**RÉSOLUTION #2017-04-065**

Madame Andréanne Auger propose d'adopter l'ordre du jour, en ajoutant le point suivant : 9.5 : Écocentre, tout en laissant le point « Questions diverses » ouvert. La proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 MARS 2017 :
  - 3.1 Approbation;
  - 3.2 Suites;
4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :
  - 5.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour;
  - 5.2 Assurances – Renouvellement;
  - 5.3 Congrès – ADMQ;
  - 5.4 Service juridique;
6. GESTION FINANCIÈRE :
  - 6.1 Présentation des comptes;
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8. TRANSPORT :
  - 8.1 Contrats :
    - 8.1.1 Travaux d'entretien de gazon;
    - 8.1.2 Travaux de balayage des rues, trottoirs et stationnements;
    - 8.1.3 Travaux de fauchage des bordures de rues;
    - 8.1.4 Arrosage des fleurs;
  - 8.2 Subvention amélioration du réseau routier – Approbation des dépenses;
  - 8.3 Formation – Signalisation des travaux routiers;
9. HYGIÈNE DU MILIEU :
  - 9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts;
  - 9.2 Demande de service – Camping Cap à la Roche;
  - 9.3 Achat d'un système d'étañonnement;
  - 9.4 Plan d'action de déphosphatation - Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC;





## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE :
  - 10.1 Rapport de permis émis en mars 2017;
  - 10.2 Avis de motion :
    - 10.2.1 Règlement de concordance #135-2017 modifiant le plan d'urbanisme # 95-2012;
    - 10.2.2 Règlement de concordance #136-2017 modifiant le règlement de zonage # 96-2012;
    - 10.2.3 Règlement de concordance #137-2017 modifiant le règlement de lotissement # 97-2012;
    - 10.2.4 Règlement de concordance #138-2017 modifiant le règlement sur les permis et certificats # 99-2012;
  - 10.3 Adoption :
    - 10.3.1 Règlement de concordance #135-2017 modifiant le plan d'urbanisme # 95-2012;
    - 10.3.2 Règlement de concordance #136-2017 modifiant le règlement de zonage # 96-2012;
    - 10.3.3 Règlement de concordance #137-2017 modifiant le règlement de lotissement # 97-2012;
    - 10.3.4 Règlement de concordance #138-2017 modifiant le règlement sur les permis et certificats # 99-2012;
  - 10.4 Marché public :
    - 10.4.1 Nomination du président;
    - 10.4.2 Tarification;
    - 10.4.3 Demande d'aide financière – UPA;
    - 10.4.4 Conception dépliant et coroplaste – Soumission;
    - 10.4.5 Adhésion à l'Association des Marchés publics du Québec;
    - 10.4.6 Achat de parasols;
  - 10.5 Office d'habitation – États financiers 2016;
11. LOISIRS ET CULTURE :
  - 11.1 Comité Les Loisirs de Deschailons-sur-Saint-Laurent :
    - 11.1.1 Demande d'aide financière – Fête nationale;
    - 11.1.2 Chalet des sports - Petits travaux;
  - 11.2 Bibliothèque – Frais de déplacement;
  - 11.3 Piste cyclable – Contrat de travaux d'entretien de gazon;
  - 11.4 Association de soccer Les Seigneuries;
  - 11.5 Programme PIQM – Municipalité amie des aînés (MADA);
  - 11.6 Demande d'aide financière – Hockey;
12. QUESTIONS DIVERSES;
13. PÉRIODE DE QUESTIONS;
14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

### 3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 MARS 2017

#### 3.1 Approbation RÉSOLUTION #2017-04-066

Sur proposition de M<sup>me</sup> Claudette Fournier, le procès-verbal de la séance du 7 mars dernier est approuvé et adopté à l'unanimité avec dispense de lecture.

#### 3.2 Suites

Aucune.

### 4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

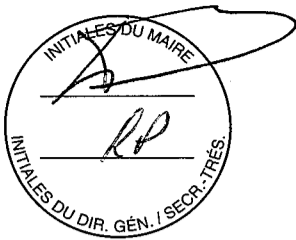
La directrice générale, M<sup>me</sup> France Grimard, fait la lecture de la correspondance en date du 4 avril 2017 et répond aux questions des membres du conseil.

### 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 5.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour

M. Christian Baril, maire, fait un bref suivi des dossiers traités à la MRC de Bécancour.

- Programme soutien à la prévention de la criminalité
- Exposition agricole de la MRC de Bécancour – Demande de subvention
- Rencontre avec la MTQ
- Fibre optique
- Centre Local de Développement- Réunion annuelle



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

### **5.2 Assurances - Renouvellement** **RÉSOLUTION #2017-04-067**

Sur proposition de M. Daniel Demers, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconduire le contrat d'assurance auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec tel que proposé, au coût de 24 277 \$ toutes taxes incluses, en excluant les autres propositions.

Il est de plus résolu de mentionner que les élus ont pris connaissance de la règle proportionnelle applicable en cas de perte partielle ainsi que des protections additionnelles offertes.

Il est également résolu de mandater une firme pour effectuer les travaux d'évaluation de la valeur assurable des propriétés appartenant à la municipalité.

### **5.3 Congrès - ADMQ** **RÉSOLUTION #2017-04-068**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claudette Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la participation de la directrice générale au congrès 2017 de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tient les 14, 15 et 16 juin 2017 au Centre des congrès de Québec. Le coût du colloque est de 519 \$ plus les taxes applicables. Les frais de transport et de subsistance sont remboursables sur présentation de pièces justificatives.

### **5.4 Service juridique** **RÉSOLUTION #2017-04-069**

Considérant la facture de la firme Joli-Coeur Lacasse S.E.N.C.R.I. au montant de 739 \$ plus les taxes applicables pour des services professionnels non inclus dans l'entente;

Il est proposé par M. Daniel Demers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture à la firme Joli-Coeur Lacasse S.E.N.C.R.I., au montant de 739 \$ plus les taxes applicables, pour des services professionnels non inclus dans l'entente.

## **6. GESTION FINANCIÈRE**

### **6.1 Présentation des comptes** **RÉSOLUTION #2017-04-070**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Andréanne Auger et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses d'administration courantes de la municipalité représentées par les chèques numéros 2017 00 147 à 2017 00 192 inclusivement, ainsi que des rémunérations effectuées par dépôts directs tel que décrit à la liste déposée aux archives sous la cote 1-5-3/04, document 2017-04, pour un total de 60 134,63 \$.

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

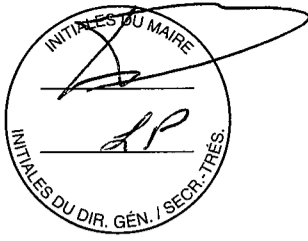
**Aucun.**

## **8. Transport**

### **8.1 Contrats**

#### **8.1.1 Travaux d'entretien de gazon** **RÉSOLUTION #2017-04-071**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Andréanne Auger et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat d'entretien de gazon à « Les entreprises Édouard Paquette » au montant de 11 364 \$ plus les taxes applicables.



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Les terrains municipaux inclus sont les suivants : le garage municipal, la halte routière, le poste SP2, l'usine de surpression, le terrain de tennis, le site du Calvaire, la caserne, la salle municipale, le chalet des sports, soccer, balle, la patinoire et face au cimetière (surplus pour aménagement).

### **8.1.2 Travaux de balayage des rues, trottoirs et stationnements** **RÉSOLUTION #2017-04-072**

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat des travaux de balayage de rues, trottoirs et stationnements à « Les entreprises Édouard Paquette » au prix de 1 945 \$ plus les taxes applicables.

### **8.1.3 Travaux de fauchage des bordures de rues** **RÉSOLUTION #2017-04-073**

Il est proposé par M. Daniel Demers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder à Entreprises R.M. Pépin le contrat de fauchage des bordures de routes municipales au taux horaire de 85 \$ / heure plus les taxes applicables.

Les travaux à exécuter sont : Les chemins municipaux, la route 132 (servitude de passage du réseau d'aqueduc) et la voie d'accès et le terrain à la station d'épuration.

### **8.1.4 Arrosage des fleurs** **RÉSOLUTION #2017-04-074**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Andréanne Auger et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater M. Raymond Lépine pour arroser les arrangements floraux et jardinières pour la saison estivale 2017, au coût de 30 \$ / fois.

### **8.2 Subvention amélioration du réseau routier – Approbation des dépenses** **RÉSOLUTION #2017-04-075**

Considérant que le conseil approuve les dépenses au montant 20 031 \$ pour la pose d'asphalte dans le rang Saint-Charles et la réfection des trottoirs au 887, route Marie-Victorin à Deschaillons-sur-Saint-Laurent, pour un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

Considérant que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claudette Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> France Grimard, à remplir et signer le formulaire de subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier.

### **8.3 Formation – Signalisation des travaux routiers** **RÉSOLUTION #2017-04-076**

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la participation de M. Stéphane Tousignant, inspecteur, à la formation relative à la signalisation des travaux routiers, donnée par l'association paritaire pour la santé et la sécurité de travail, secteur affaires municipales (APSAM), à Fortierville, le 4 avril 2017. Le coût de la formation est de 75 \$, plus les taxes applicables.

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 Réseaux d'aqueduc et d'égouts**

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois d'avril 2017 est de 259,71 m<sup>3</sup> (57 136 gallons impériaux).



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### **9.2 Demande de service – Camping Cap à la Roche** **RÉSOLUTION #2017-04-077**

Considérant que le Camping Cap à la Roche se doit de faire le prélèvement d'échantillon d'eau du spa et des jeux d'eau pour la saison 2017;

Considérant que la direction du Camping Cap à la Roche demande les services de l'inspecteur municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent pour faire lesdits prélèvements 2 fois par mois;

Considérant que la tarification horaire pour les services de l'inspecteur municipal est de 27,91 \$/heure (minimum 1 heure);

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claudette Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent offre au Camping Cap à la Roche les services de l'inspecteur municipal pour faire le prélèvement d'échantillon d'eau du spa et des jeux d'eau pour la saison 2017, au taux horaire de 27,91 \$/heure, et ce, pour une période d'au moins 1 heure de travail.

### **9.3 Achat d'un système d'étaçonnement** **RÉSOLUTION #2017-04-078**

Considérant que la municipalité vise à éliminer les dangers et les accidents au travail et se conformer aux normes et exigences de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;

Considérant que la municipalité veut se doter d'un système d'étaçonnement pour tous travaux de creusement, d'excavation et de tranchée;

Considérant la soumission de la firme Équipement NCN ltée pour un système d'étaçonnement au montant de 14 005 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par M. Daniel Demers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de la firme Équipement NCN ltée au montant de 14 005 \$ plus les taxes applicables pour un système d'étaçonnement.

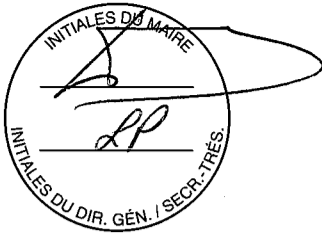
### **9.4 Plan d'action de déphosphatation – Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC** **RÉSOLUTION #2017-04-079**

Considérant que la municipalité Deschaillons-sur-Saint-Laurent doit procéder à la modification de sa station d'épuration afin de se conformer à la nouvelle norme concernant la concentration en phosphore total des eaux rejetées;

Considérant que la municipalité doit faire une demande d'autorisation selon l'article 32 de la L.Q.E au MDDELCC et qu'il est nécessaire de faire parvenir une résolution engageant la municipalité à respecter certaines exigences;

En conséquence, il est proposé par M<sup>me</sup> Andréanne Auger et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité s'engage à:

- Mandater la firme Asisto inc. à soumettre cette demande au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande. (résolution #2016-12-271);
- À transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- Que soit autorisé le paiement au montant de 654 \$, libellé au nom du ministre des Finances et de l'Économie du Québec, pour le traitement de la demande;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Conformément aux exigences du point E.8 de cette demande, la municipalité s'engage à :

- Respecter les exigences de rejet;
- Mettre en œuvre le programme de suivi;
- Aviser le MDDELCC (installation privée) ou le MAMOT (ouvrage municipal) dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- Transmettre les résultats du programme de suivi au MDDELCC dans le cas d'un projet privé, le cas échéant, ou au système SOMAE dans le cas d'un projet municipal;
- Transmettre la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration si le projet inclut des modifications au mode de fonctionnement ou à la capacité de la station d'épuration municipale.

Conformément aux exigences du point E.10 de cette demande, la municipalité s'engage à :

- Mandater la firme Asisto inc. pour produire le manuel d'exploitation des équipements de traitement et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service (résolution #2016-12-271)

### 9.5 Écocentre

#### 9.5.1 Bail – Location de terrain RÉSOLUTION #2017-04-080

Considérant que la MRC de Lotbinière à l'intention de construire un écocentre au 1995, route Marie-Victorin à Deschaillons-sur-Saint-Laurent (derrière le garage municipal);

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent louera à la MRC de Lotbinière l'emplacement du terrain occupé par l'écocentre;

Il est proposé par M. Daniel Demers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le bail de location du terrain au 1995, route Marie-Victorin pour l'emplacement de l'écocentre.

Il est de plus résolu de nommer M. le Maire Christian Baril et la directrice générale, M<sup>me</sup> France Grimard à signer pour et en faveur de la municipalité le bail.

#### 9.5.2 Entente relative à l'opération d'un écocentre dans la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent RÉSOLUTION #2017-04-081

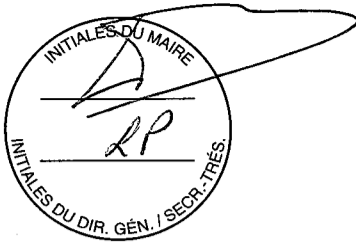
Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'entente entre la MRC de Lotbinière et la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent relative à l'opération de l'écocentre situé du 1995, route Marie-Victorin à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Il est de plus résolu de nommer M. le Maire Christian Baril et la directrice générale, M<sup>me</sup> France Grimard à signer pour et en faveur de la municipalité l'entente relative à l'opération de l'écocentre.

## 10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

### 10.1 Rapport de permis émis en mars 2017

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment indique qu'il y a 3 permis d'émis au cours du mois de mars 2017 pour un montant de 257 500 \$.



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### 10.2 Avis de motion

#### 10.2.1 Règlement de concordance n° 135-2017 modifiant le plan d'urbanisme n° 95-2012

RÉSOLUTION #2017-04-082

Monsieur Daniel Demers donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption le règlement suivant :

- Règlement de concordance # 135-2017 modifiant le plan d'urbanisme # 95-2012

Le règlement vise à :

- o Réviser le cadre normatif applicable aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

Avis es également donné que le projet de règlement de concordance est disponible pour consultation au bureau municipal du 1596, route Marie-Victorin durant les heures d'ouverture régulières.

#### 10.2.2 Règlement de concordance n° 136-2017 modifiant le règlement de zonage n° 96-2012

RÉSOLUTION #2017-04-083

Monsieur Daniel Demers donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption le règlement suivant :

- Règlement de concordance n° 136-2017 modifiant le plan d'urbanisme # 96-2012

Le règlement vise à :

- o Réviser le cadre normatif applicable aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

Avis est également donné que le projet de règlement de concordance est disponible pour consultation au bureau municipal du 1596, route Marie-Victorin durant les heures d'ouverture régulières.

#### 10.2.3 Règlement de concordance n° 137-2017 modifiant le règlement de lotissement n°97-2012

RÉSOLUTION #2017-04-084

Monsieur Daniel Demers donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption le règlement suivant :

- Règlement de concordance n° 137-2017 modifiant le plan d'urbanisme n° 97-2012

Le règlement vise à :

- o Réviser le cadre normatif applicable aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

Avis est également donné que le projet de règlement de concordance est disponible pour consultation au bureau municipal du 1596, route Marie-Victorin durant les heures d'ouverture régulières.

#### 10.2.4 Règlement de concordance n° 138-2017 modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 99-2012

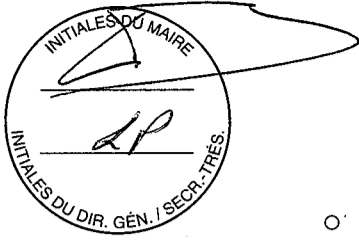
RÉSOLUTION #2017-04-085

Monsieur Daniel Demers donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption le règlement suivant :

- Règlement de concordance n° 138-2017 modifiant le plan d'urbanisme n° 99-2012

Le règlement vise à :





## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

- Exiger l'obtention d'un relevé d'arpentage produit par un arpenteur-géomètre pour une construction, un lotissement, la relocalisation d'un bâtiment principal ou pour un changement d'usage concernant un usage sensible réalisé dans une zone potentiellement exposée aux glissements de terrain;
- Ajouter la possibilité de déposer une demande d'autorisation particulière dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

Avis est également donné que le projet de règlement de concordance est disponible pour consultation au bureau municipal du 1596, route Marie-Victorin durant les heures d'ouverture régulières.

### 10.3 Adoption

#### 10.3.1 Règlement de concordance n° 135-2017 modifiant le plan d'urbanisme n° 95-2012

RÉSOLUTION #2017-04-086

Considérant que le ministre de la Sécurité publique a demandé la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour afin d'y intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le nouveau cadre normatif relatif aux zones exposées aux glissements de terrain;

Considérant que le conseil de la MRC a été d'avis de réviser le cadre normatif applicable aux secteurs non visés par la nouvelle cartographie gouvernementale;

Considérant que cette bonification des normes vise à assurer la sécurité des citoyens, la protection de leurs biens ainsi que la stabilité du sol;

Considérant qu'en vertu du cadre normatif élaboré par le gouvernement du Québec, certaines interventions pourraient être permises à la condition qu'une expertise géotechnique répondant aux exigences prévues par le gouvernement du Québec soit présentée à l'appui d'une demande de permis ou de certificat;

Considérant que le règlement numéro 373 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour relativement à la nouvelle cartographie des zones exposées aux glissements de terrain et au cadre normatif entrera en vigueur en avril 2017;

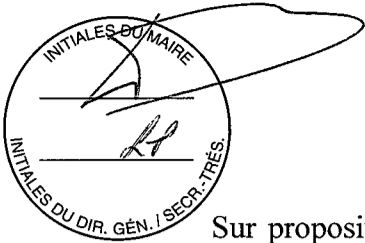
Considérant que l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme exige que les municipalités adoptent un règlement de concordance afin que le plan d'urbanisme respecte le contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé et les dispositions du document complémentaire;

Considérant que le plan d'urbanisme de la municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 29 mars 2017 par M. Daniel Demers;

Considérant qu'une copie du projet de règlement de concordance numéro (numéro) a été remise aux membres du conseil le 29 mars 2017, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C 27.1) pour fin de dispense de lecture lors de son adoption;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Sur proposition de M. Daniel Demers, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le projet de règlement de concordance n° 135-2017 modifiant le plan d'urbanisme # 95-2012.

### **10.3.2 Règlement de concordance n° 136-2017 modifiant le règlement de zonage n° 96-2012**

**RÉSOLUTION #2017-04-087**

Considérant que le ministre de la Sécurité publique a demandé la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour afin d'y intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le nouveau cadre normatif relatif aux zones exposées aux glissements de terrain;

Considérant que le conseil de la MRC de Bécancour a été d'avis de réviser le cadre normatif applicable aux secteurs non visés par la nouvelle cartographie gouvernementale;

Considérant que cette bonification des normes vise à assurer la sécurité des citoyens, la protection de leurs biens ainsi que la stabilité du sol;

Considérant qu'en vertu du cadre normatif élaboré par le gouvernement du Québec, certaines interventions pourraient être permises à la condition qu'une expertise géotechnique répondant aux exigences prévues par le gouvernement du Québec soit présentée à l'appui d'une demande de permis ou de certificat;

Considérant que le règlement numéro 373 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour relativement à la nouvelle cartographie des zones exposées aux glissements de terrain et au cadre normatif entrera en vigueur avril 2017;

Considérant que l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme exige que les municipalités adoptent un règlement de concordance afin que le règlement de zonage respecte le contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé et les dispositions du document complémentaire;

Considérant que le règlement de zonage de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant qu'avis de motion a été donné le 4 avril 2017 par M. Daniel Demers;

Considérant qu'une copie du projet de règlement de concordance numéro 136-2017 a été remise aux membres du conseil le 29 mars 2017, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C 27.1) pour fin de dispense de lecture lors de son adoption;

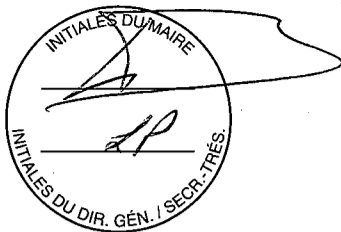
Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition de M. Daniel Demers, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le projet de règlement de concordance n° 136-2017, modifiant le règlement de zonage n° 96-2012.

### **10.3.3 Règlement de concordance n° 137-2017 modifiant le règlement de lotissement n° 97-2012**

**RÉSOLUTION #2017-04-088**

Considérant que le ministre de la Sécurité publique a demandé la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour afin d'y intégrer la nouvelle cartographie et le nouveau cadre normatif relatif aux zones exposées aux glissements de terrain;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que le conseil de la MRC a été d'avis de réviser le cadre normatif applicable aux secteurs non visés par la nouvelle cartographie gouvernementale;

Considérant que cette bonification des normes vise à assurer la sécurité des citoyens, la protection de leurs biens ainsi que la stabilité du sol;

Considérant qu'en vertu du cadre normatif élaboré par le gouvernement du Québec, certaines interventions pourraient être permises à la condition qu'une expertise géotechnique répondant aux exigences prévues par le gouvernement du Québec soit présentée à l'appui d'une demande de permis ou de certificat;

Considérant que le règlement numéro 373 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour relativement à la nouvelle cartographie des zones exposées aux glissements de terrain et au cadre normatif entrera en vigueur en avril 2017;

Considérant que l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* exige que les municipalités adoptent un règlement de concordance afin que le règlement de lotissement respecte le contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé et les dispositions du document complémentaire;

Considérant que le règlement de lotissement de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 4 avril 2017 par M. Daniel Demers;

Considérant qu'une copie du projet de règlement de concordance numéro 137-2017 a été remise aux membres du conseil le 29 mars 2017, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C 27.1) pour fin de dispense de lecture lors de son adoption;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

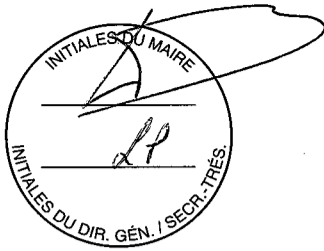
Sur proposition de M. Daniel Demers, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le projet de règlement de concordance # 137-2017 modifiant le règlement de lotissement # 97-2012.

### **10.3.4 Règlement de concordance n° 138-2017 modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 99-2012** **RÉSOLUTION #2017-04-089**

Considérant que le ministre de la Sécurité publique a demandé la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour afin d'y intégrer la nouvelle cartographie et le nouveau cadre normatif relatif aux zones exposées aux glissements de terrain;

Considérant que le conseil de la MRC a été d'avis de réviser le cadre normatif applicable aux secteurs non visés par la nouvelle cartographie gouvernementale;

Considérant que cette bonification des normes vise à assurer la sécurité des citoyens, la protection de leurs biens ainsi que la stabilité du sol;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant qu'en vertu du cadre normatif élaboré par le gouvernement du Québec, certaines interventions pourraient être permises à la condition qu'une expertise géotechnique répondant aux exigences prévues par le gouvernement du Québec soit présentée à l'appui d'une demande de permis ou de certificat;

Considérant que le règlement numéro 373 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour relativement à la nouvelle cartographie des zones exposées aux glissements de terrain et au cadre normatif entrera en vigueur en avril 2017;

Considérant que l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme exige que les municipalités adoptent un règlement de concordance afin que le règlement sur les permis et certificats respecte le contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé et les dispositions du document complémentaire;

Considérant que le règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 4 avril 2017 par M. Daniel Demers;

Considérant qu'une copie du projet de règlement de concordance numéro 138-2017 a été remise aux membres du conseil le 29 mars 2017 conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C 27.1) pour fin de dispense de lecture lors de son adoption;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition de M. Daniel Demers, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le projet de règlement de concordance # 138-2017 modifiant le règlement sur les permis et certificats # 99-2012.

### 10.4 Marché public

#### 10.4.1 Nomination du président

RÉSOLUTION #2017-04-090

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la nomination de M. Alain Jutras à titre de président du Marché public de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, pour l'édition 2017.

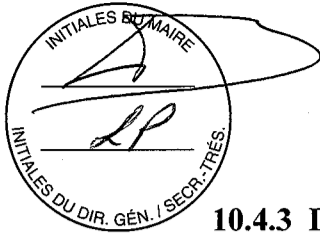
#### 10.4.2 Tarification

RÉSOLUTION #2017-04-091

Description	Producteurs		Artisans	
	1 espace	1/2 espace	1 espace	1/2 espace
12 semaines	25 \$	15 \$	12 \$	8 \$
Moins de 12 semaines	30 \$	20 \$	18 \$	12 \$

Les coûts indiqués dans le tableau sont à la semaine.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claudette Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la tarification du marché public pour la saison 2017.



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### **10.4.3 Demande d'aide financière - UPA RÉSOLUTION #2017-04-092**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Andréanne Auger et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la demande d'aide financière au montant de 500 \$ déposée au Syndicat de l'UPA de Bécancour dans le cadre du marché public.

### **10.4.4 Conception dépliant et coroplaste – Soumission RÉSOLUTION #2017-04-093**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claudette Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de « Ô-Bercail Design graphique » au montant de 165 \$ pour la conception d'un dépliant et d'une affiche coroplast pour le marché public.

### **10.4.5 Adhésion – Association des Marchés publics du Québec RÉSOLUTION #2017-04-094**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Claudette Fournier il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer à l'Association des Marchés publics du Québec pour la saison 2017 et d'autoriser le paiement de 80 \$ de frais d'adhésion.

### **10.4.6 Achat de parasols RÉSOLUTION #2017-04-095**

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de 2 parasols auprès de Matériaux Fortierville, au montant de 49,98 \$/unité plus les taxes applicables. Les parasols seront installés sur le patio à l'abri des producteurs.

## **10.5 Office d'habitation – États financiers 2016**

La municipalité prend note du dépôt des états financiers pour l'exercice 2016 de l'Office d'habitation de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et d'accepter le déficit de 57 011 \$, entraînant une participation financière de 51 310 \$ de la Société d'habitation du Québec (90 %) et de 5701 \$ pour la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent (10 %).

## **11. LOISIRS ET CULTURE**

### **11.1 Comité Les Loisirs de Deschaillons-sur-Saint-Laurent**

#### **11.1.1 Demande d'aide financière - Fête nationale RÉSOLUTION #2017-04-096**

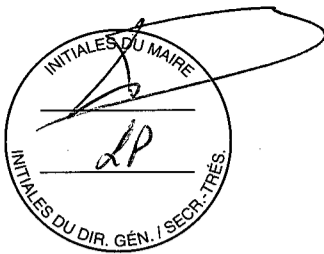
Considérant que la Fête nationale du Québec est un rassemblement important pour les gens de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et des alentours;

Considérant la demande d'aide financière du comité « Les Loisirs de Deschaillons-sur-Saint-Laurent », organisateur de l'évènement, au montant de 5500 \$;

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une aide financière au montant de 5000 \$ au comité « Les Loisirs de Deschaillons-sur-Saint-Laurent », pour permettre la tenue de la Fête nationale le 24 juin à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

#### **11.1.2 Chalet des sports - Petits travaux RÉSOLUTION #2017-04-097**

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser de menus travaux au local réservé au comité des loisirs, dans le chalet des sports, pour le rendre plus sécuritaire.



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### **11.2 Bibliothèque – Frais de déplacement** **RÉSOLUTION #2017-04-098**

Il est proposé par M. Daniel Dermers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la participation de bénévoles de la bibliothèque à 2 activités et de rembourser les frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

- Rencontre des coordonnateurs : 5 avril à Saint-Cyrille-de-Wendover;
- Formation : L'activité autonome : de l'idée à la réalisation, 18 mai à Trois-Rivières.

### **11.3 Piste cyclable – Contrat de travaux d'entretien de gazon** **RÉSOLUTION #2017-04-099**

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat d'entretien de gazon de la piste cyclable à « Les entreprises Édouard Paquette » qui se lit comme suit :

Service de tonte : 325 \$ /fois plus les taxes applicables (environ 4 fois par saison)  
Service de fauchage : 68 \$ /heure (environ 6 heures par saison)

### **11.4 Association de soccer Les Seigneuries** **RÉSOLUTION #2017-04-100**

Considérant le protocole de collaboration établi entre la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et l'Association de soccer Les Seigneuries;

Considérant que l'objectif des 2 parties est d'unir leurs forces et de combiner les ressources pour promouvoir et favoriser la pratique du soccer à Deschaillons-sur-Saint-Laurent et dans les agglomérations environnantes;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claudette Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le protocole de collaboration déposé le 28 mars 2017 par l'Association de soccer Les Seigneuries.

Il est de plus résolu d'accorder un montant forfaitaire de 250 \$ pour couvrir les frais d'exécution de traçage, tel que décrit dans le protocole de collaboration.

Il est également résolu d'autoriser le maire, M. Christian Baril et la directrice générale, M<sup>me</sup> France Grimard à signer tous les documents relatifs au protocole de collaboration.

### **11.5 Programme PIQM – Municipalité amie des aînés (MADA)** **RÉSOLUTION #2017-04-101**

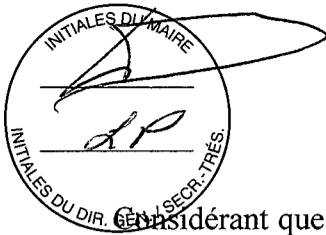
Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent veut voir à la réfection de la salle Bord de l'eau;

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent désire déposer une demande d'aide financière dans le programme PIQM – Municipalité amie des aînés (MADA) du Ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire.

Considérant que ledit programme vise à offrir une aide financière pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés. Il a pour but d'améliorer la qualité de vie des aînés et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté.

Considérant que les municipalités admissibles doivent avoir adopté une politique des aînés et son plan d'action MADA;

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a adopté une politique des aînés et son plan d'action MADA;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que le projet proposé est autorisé par le conseil et la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Andréanne Auger et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à déposer une demande d'aide financière auprès du Ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire (MAMOT) financière dans le programme PIQM – Municipalité amie des aînés (MADA).

Il est de plus résolu de mentionner que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer le protocole d'entente et tout autre document nécessaire à la réalisation de ce projet.

### **11.6 Demande d'aide financière - Hockey**

#### **RÉSOLUTION #2017-04-102**

Considérant que les Riverains de Bécancour (Hockey), Atome B, se sont classés pour participer aux inter-régionaux en Abitibi au début d'avril;

Considérant la demande d'un parent pour recevoir de la municipalité un petit budget afin d'aider à défrayer les dépenses de l'équipe;

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent remet des aides financières à des organismes reconnus;

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que, par souci d'équité, la municipalité n'acquiesce pas à la demande.

Il est également résolu d'adresser « nos félicitations » à l'équipe les Riverains de Bécancour, Atome B pour leur belle performance.

## **12. QUESTIONS DIVERSES**

- Horaire du soccer.


## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Caisse populaire offre des bourses de 500 \$ à des organismes se présentant à l'assemblée annuelle.
- Chevalier de Colomb – Aide financière à l'association de soccer.
- Gestion de la salle Bord de l'eau.
- Remerciement à M. le Maire pour son intervention relative à l'eau à la MRC de Bécancour.

## **14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION #2017-04-103**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21 h 42 sur proposition de M<sup>me</sup> Claudette Fournier.

  
Linda Pelletier  
directrice générale et secrétaire-trésorière,  
par intérim

  
Christian Baril  
maire



**Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent**